

Introduction au chapitre

Au terme de 130 ans de colonisation et une longue guerre de libération, l'Algérie est enfin libre. Au lendemain de l'indépendance pour se démarquer du régime colonial capitaliste, l'Algérie opte pour la voie du socialisme dans le but de créer une société moderne. Elle a suivi une politique industrielle basée sur l'industrie lourde afin de bâtir un secteur industriel puissant. La stratégie industrielle a vite tournée au cauchemar et le pays s'est trouvé contraint à changer de trajectoire économique et politique. La transition vers l'économie de marché ne s'est pas déroulée comme prévu. Dominée par des leaders politiques jouissant d'un pouvoir politique et économique illimité, les anciennes pratiques socialistes, un gouvernement défaillant et une mauvaise gouvernance. Les réformes institutionnelles ont failli dans l'établissement de règles de jeux transparentes qui permettent la construction d'une économie solide en dehors des hydrocarbures.

Section 1 : l'évolution de l'économie algérienne :

A) Les phases de développement depuis l'indépendance :

1- La première période : 1962-1985 : (Mohamed Abdelbasset)¹

Durant cette période, la croissance économique était dans l'ensemble élevée et stable. Les principales caractéristiques de cette phase étaient les suivants :

1-1- Un système de planification centrale

Après l'indépendance, l'état algérien a suivi le régime socialiste caractérisé par une planification autocentré. En 1962, le programme de Tripoli estime que le pays doit mettre en place une stratégie de développement tournée vers l'industrie lourde. Cette dernière était considérée comme une industrie de base servant de locomotive aux autres secteurs de l'économie. Le secteur industriel autogéré a été mis en œuvre en Mars 1963. Il concerne 500 petites entreprises dont les activités n'étaient pas diversifiées. Le président de l'entreprise était élu par les travailleurs. Ces derniers n'étaient pas payés par l'état mais ils se partageaient les bénéfices.

¹ Mohamed Abdelbasset, **What macroeconomics factors explain Algeria's poor economic growth**; 2003; background paper for the GDN Global Research Project on explaining Growth in Developing countries: The case of Algeria; p4 http://depot.gdnnet.org/gdnshare/pdf2/gdn_library/global_research_projects/explaining_growth/Algeria_growth_final.pdf

Ces entreprises n'étaient pas autonomes, elles dépendaient des tutelles bureaucratiques pour les décisions de financement, de commercialisation et d'approvisionnement.

1-2- Le modèle de développement

Avec l'arrivée du président Houari Boumediene au gouvernement, trois plans de développement se sont succédés. Le gouvernement adopte un modèle de développement yougoslave : « industrie industrialisante » qui consiste à favoriser une stratégie de « big push » de l'industrie lourde qui entraînera ensuite les autres secteurs. Le pays s'engage alors dans un investissement massif dans le secteur de l'industrie lourde. Cet investissement est financé par les recettes des hydrocarbures.

- Dans le plan quadriennal (1970-1973), 54% de l'investissement public était destiné au secteur industriel (industrie, mine, énergie, hydrocarbure) et seulement 10% au secteur agricole.
- Dans le deuxième plan quadriennal (1974-1977), le montant de l'investissement attribué au secteur industriel a augmenté de 2% atteignant ainsi 56% de l'investissement public. Alors que celui affecté au secteur agricole a diminué de 4% représentant ainsi 6% de l'investissement public.

Le secteur de l'industrie lourde remplissait ainsi plusieurs fonctions : une fonction industrielle, une fonction énergétique et enfin une fonction d'accumulation du capital.

1-3- Un large secteur public :

Le secteur public durant cette période représentait l'essentiel de l'économie algérienne. Il couvrait plusieurs activités (les banques, les entreprises, les assurances, le commerce extérieur, les administrations..). Les entreprises nationales assuraient la fonction de production et d'emploi. En contrepartie, elles recevaient des subventions, des avances bancaires et un soutien de la part des institutions étatiques comme le trésor.¹

Au début, les conséquences de ce choix étaient plutôt positives : une bonne croissance, une diminution du chômage, et une amélioration des conditions de vie.²

¹ Mohamed Abdelbasset, op.cit,p5

² Antoine Chignier, **les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre l'état et appareil de production dans une économie en développement**, Mémoire soutenu le 7 septembre 2009 ;p 17. doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/...a/.../chignier_a.pdf

Tableau 1-4 : les inconvénients du système de planification centrale

Années	Investissement brut (en % du PIB)	Coefficient du capital	La croissance du PIB par habitant (%)
1975-1976	44	3,5	3,5
1977-1978	49,5	4,5	3,85
1979-1980	41	5,5	1,25
1981-1982	37	7	1,55
1983	38	8	1,9
1984	35	8	2,2
1985	33	6	2,3

Source: Mohamed Abdelbasset, **What macroeconomics factors explain Algeria's poor economic growth**, p5.

On remarque d'après le tableau que les taux de croissance sont en baisse et ne correspondent pas au montant de l'investissement dépensé pour générer une telle croissance. Ceci montre l'inefficience de l'investissement public. En effet, les taux de croissance ont ralenti depuis les années 1970.

2- La deuxième étape : (1986-1988) :

2-1- Les répercussions du modèle « industrie industrialisante)

A la fin des années 1970 et au début des années 1980, les effets néfastes du système autocentré se faisaient sentir. La stratégie de développement basée sur l'industrie lourde était vouée à l'échec car :

- les entreprises atteignaient rarement les performances pour lesquelles elles étaient programmées.
- les cadres et ouvriers algériens manquaient de compétence ;
- le pays procédait à l'achat de la technologie et à l'utilisation de machines sophistiquées dont la manipulation échappait aux travailleurs sans savoir-faire. Bien que le pays ait engagé des dépenses importantes en formation des travailleurs et cadres algériens en interne ou en les envoyant à l'étranger, cette stratégie n'a pas entraîné une croissance à long terme.¹

¹ Yasmine Boudjenah, Ouvrage -**Algérie : décomposition d'une industrie – la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'état en question**, édition l'harmattan 2002, p 65 ; <http://books.google.fr>

- La production des équipements industriels par les complexes nationaux était incapable de satisfaire la demande nationale. Le pays était donc obligé d'importer. 90 % des équipements industriels mécaniques et électriques étaient importés de l'étranger et la plupart des biens intermédiaires aussi.¹

Les conséquences de ce choix étaient graves :

- le secteur agricole étant négligé a montré ses faiblesses car la production agricole s'est détériorée.
- l'échec du secteur industriel a provoqué la faillite des entreprises publiques accompagné par un licenciement massif et la détérioration des salaires. Par conséquent la demande domestique pour les produits importés a largement chuté (l'importation a baissé d'un tiers).
- L'investissement a atteint les 50% du PIB sans engendrer une croissance conséquente de ce taux très élevé.²

2-2 le choc pétrolier et ses conséquences :

Au milieu des années 80, les pays exportateurs de pétrole ont été touchés par un choc pétrolier très sévère. La forte baisse des prix du pétrole a provoqué au début une crise financière qui s'est propagé dans tous les secteurs pour se transformer en une crise économique, politique et sociale. Les recettes des hydrocarbures n'étant plus suffisantes pour financer l'importation et les investissements, le pays se trouve dans l'obligation d'emprunter à court terme auprès des banques étrangères privées.

Suite à ces emprunts, les dettes et les services de la dette s'accumulent. L'endettement extérieur devient une contrainte lourde pour le pays. Dès 1986, l'Algérie au bord de la faillite fait appel aux institutions financières internationales.

- Les termes de l'échange ont été réduits de moitié.
- Le PIB/habitant entre 1986-1998 a été moins de 1% alors qu'il était de 5,4% en moyenne entre 1978-1985.³

¹ Simon Pierre Thierry, **les biens d'équipement dans l'industrie algérienne. Evolution passée et perspective** ; revue : Tiers-Monde. 1980, tome 21 n°83, p480 ; http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1980_num_21_83_4237

² IDEM

³ idem

Tableau 2-4 : l'évolution de la dette extérieure entre (1994-2005)

Désignation	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dette à moyen et long termes	28.850	31.317	33 230	31 060	30 261	28 140	25088	22311	22540	23203	21411	16485
Dette à court terme	636	256	421	162	212	175	173	260	102	150	410	707
TOTAL	29.486	31.573	33 651	31 222	30 473	28 315	25 261	22571	22642	23353	21821	17192
Encours de la dette en% du PIB	69,9	76,1	73,5	66,4	64,8	58,9	47,2	41,9	42,1	34,4	25,6	16,8

Source : Banque d'Algérie

On remarque d'après ce tableau que la dette extérieure est en augmentation continue jusqu'en 1999 où elle commence à baisser grâce au redressement des prix des hydrocarbures sur le marché mondial.

2-3- le programme des réformes :

La lourdeur de la dette et la croissance des besoins d'un côté, les émeutes d'octobre 1988 de l'autre ont poussé les pouvoirs publics à changer de politique. Pour sortir de cette crise, l'état avait une seule solution : le rééchelonnement de la dette. Pour ce faire, le gouvernement est contraint d'accepter le programme d'ajustement structurel (PAS) et le programme de stabilisation macroéconomique imposés par le FMI.¹

Les réformes structurelles avaient pour objet de :

- Promouvoir le développement du secteur privé.
- La restructuration et la réforme des entreprises publiques.
- La réforme du secteur agricole.
- La dévaluation de la monnaie.

¹ Algérie : les hydrocarbures dans l'économie algérienne, www.ritimo.org/dossiers-pays/afriques/algérie/algerie-eco-planifiee.gtml

- Le renforcement de la sécurité sociale.
- L'intégration de l'économie nationale dans le marché mondial.
- La réalisation de l'équilibre de la balance des paiements.

3- Troisième phase : 1989-1994 :

Cette période est caractérisée par les faits suivants :

- L'établissement du PAS et le rééchelonnement de la dette.
- Le déclin du secteur industriel et de la croissance économique (0,4% par an).
- La baisse de la consommation per capita de 3% par an.
- Le maintien des entreprises publiques défaillantes à cause de l'imposition d'obstacles à leur liquidation.
- Le chômage massif atteignant 21%.
- La réforme fiscale : en Janvier 1992, le gouvernement procède à une réforme du système fiscale en introduisant la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la réforme tarifaire, comme la réduction du tarif maximum de 120% à 60%.
- Le commencement du processus de libéralisation et de privatisation.

4- La quatrième période : 1995-2000 :

Au début, la mise en œuvre du PAS a entraîné des effets positifs sur la stabilité macroéconomique :

- l'inflation a fortement baissé de 39% en 1994 à environ 5% à la fin des années 1990.
- Le déficit budgétaire représentant 8,7% du PIB en 1997 a d'abord diminué de 50% puis il s'est transformé en excédent pour atteindre 2,5 % du PIB en 1997. Cette situation n'a pas duré longtemps. La chute des prix du pétrole en 1998 a provoqué un nouveau déficit budgétaire mais moins important que le premier (4% du PIB). Après le redressement des prix des hydrocarbures, l'équilibre budgétaire s'est rétabli mais reste dépendant de la fluctuation des prix du pétrole.
- La valeur ajoutée du secteur manufacturé a connu une baisse successive : 2% en 1995, 13% en 1996 et 7% en 1997.

- Les secteurs agricole et industriel ont connu un ralentissement de 1% en 1997. Ce ralentissement était causé par de mauvaises conditions naturelles (la sécheresse) qui ont entraîné le déclin de la production agricole et des entreprises publiques.
- Le taux de croissance exceptionnel de 5,1% atteint en 1998 est dû principalement à la hausse des prix du pétrole et un redressement du secteur agricole (grâce à une bonne pluviométrie accompagné d'une bonne récolte). Sans oublier la performance du secteur manufacturé due aux efforts déployés pour la restructuration des entreprises durant les quatre années antérieures.¹

5- L'évolution du secteur des hydrocarbures :

Le secteur des hydrocarbures a connu quatre périodes principales :

- 1962-1965 : après l'indépendance, la société mixte REPAL a continué à s'occuper de la gestion du pétrole sous l'empire de la législation française. La Sonatrach a été créée le 31 décembre 1963 pour remplir la fonction de mobilisation des ressources de la rente pétrolière élément clé de l'économie algérienne.
- 1965-1971 : Cette période débute par la signature de l'accord d'Alger avec le gouvernement français. Durant cette phase, l'Algérie a noué des partenariats avec les groupes pétroliers américains et a rejoint l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole).
- 1971-1973 : cette période commence par la nationalisation des hydrocarbures le 24 février 1971 et se termine par la flambée des prix du pétrole en 1973. Lors du premier choc pétrolier, les pays arabes membres de l'OPEP ont annoncé un embargo sur les livraisons de pétrole pour embarrasser les pays qui soutiennent Israël en particulier les USA.
- Suite à ces événements, le secteur des hydrocarbures a connu des périodes de prospérité lorsque le prix du baril s'est élevé et des périodes de crises dans le cas contraire.

En 1986, le pays a connu un choc pétrolier qui a entraîné une crise financière. Suite à cet événement, le gouvernement lance la loi 86 sur les hydrocarbures. Cette loi a pour but d'ouvrir l'amont pétrolier qui a eu des effets positifs sur l'économie en permettant le redressement des prix du pétrole.

¹ idem, p8

- 2000-2008 : une période de croissance s'annonce. Elle était caractérisée par l'augmentation des prix et des quantités du pétrole exporté et par la mise en œuvre d'une nouvelle loi libérale (loi n°05-07 du 28/04/2005).
- A la fin de l'année 2008 et le début de l'année 2009, le monde est touché par une crise financière encore plus sévère que celle de 1929. Cette crise n'a pas eu des conséquences fâcheuses sur l'économie algérienne puisque la finance algérienne n'est pas intégrée au marché financier mondial. Par contre, elle a eu des effets négatifs sur le secteur des hydrocarbures. En effet, le prix du baril a chuté en dessous de 40 dollars ce qui a entraîné une problématique du financement de développement à long terme.¹

B) les caractéristiques du système politique algérien :

Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, c'est le politique qui crée l'économique. Ce sont les institutions politiques qui créent les institutions économiques (D.Acemoglu).

C'est pour cette raison qu'on s'intéresse au cadre institutionnel algérien au niveau politique. En effet, le caractère du régime politique reflète un type particulier d'économie. L'échec des politiques publiques, les mauvais choix en termes de réformes économiques sont liés à de mauvaises orientations politiques (abdelhak Lamiri).

1- La structure de l'élite politique :

1-1 l'élite politique pertinente : political relevant elite (PRE)

En Algérie, la structure politique est loin d'être transparente. Il est ainsi difficile de démasquer les différents secteurs du pouvoir réel. En effet, derrière les personnes qui représentent le pouvoir officiel se cache un groupe d'élite qui détient le pouvoir de facto et influe sur la prise de décision.

L'élite politique pertinente est l'ensemble des acteurs qui participent et influent sur les décisions les plus importantes concernant le devenir du pays comme : les réformes du système éducatif, la privatisation, l'élargissement de la participation politique ...etc

¹ Mustapha Mekideche, **le secteur des hydrocarbures en Algérie piège structurel ou opportunité encore ouverte pour une croissance durable ? ; 2009** ; revue confluence méditerranée n°71,p 155-156, <http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2009-4.htm>

1-2- la composition de l'élite politique pertinente :

En 2000, elle était divisée en trois rangs essentiels représentant trois générations.

La génération des **révolutionnaires** qui sont nés avant les années 1940 et ont participé à la guerre de libération nationale. La deuxième génération comprend les individus **naissant avant l'indépendance** mais qui n'ont pas combattu durant la guerre d'Algérie. La troisième génération, comprenant les personnes qui sont **nées après l'indépendance**.

- **le premier rang** comprend le chef de l'état, le chef du département de renseignement et de la sécurité, un certain nombre d'élite militaire et quelques personnes proches du président comme son frère ou le ministre de l'intérieur.
- **Le deuxième rang** est constitué des conseillers ou des personnes ayant un pouvoir de veto. Ce sont les clients de la première classe, une élite commerciale puissante. Cette classe comprend le chef du gouvernement, les autres ministres, les leaders des partis politiques et le chef de l'UGTA (union générale des travailleurs algériens).¹
- **La troisième catégorie** comprend des acteurs qui ont moins d'influence ou qui ont un pouvoir limité. Toutefois, ils peuvent utiliser leur pouvoir pour nuire aux autres groupes des élites, ils peuvent même gagner des places et rejoindre le deuxième rang. Il s'agit par exemple des unions de commerçants indépendants, les leaders des partis de l'opposition...²

1-3 l'évolution de la structure des élites en Algérie :

Le groupe de l'élite pertinente est susceptible de changer avec le changement du système. L'élite était formée des échelons supérieurs du FLN et l'armée de libération nationale (ALN) durant et après la guerre. Le pays a connu des chefs de gouvernement provisoires comme Ferhat Abbas et Benyoucef Benkhedda. Ces deux chefs avaient surtout une fonction cérémoniale, ils ne détenaient donc pas le pouvoir exécutif effectif. En fait les vrais détenteurs de pouvoir se cachaient derrière ces figurants et exerçaient le pouvoir en leur nom.

Certains facteurs ont provoqué la libéralisation du système autoritaire algérien et ont entraîné le changement du système politique

¹ Isabelle Werenfels, **An equilibrium of instability: Dynamics and reproduction mechanisms of Algeria's political system ;2009**; revue Confluences Méditerranée (N°71);p185; <http://www.cairn.info/www.snd11.arn.dz/revue-confluences-mediterranee-2009-4-page-179.htm>

² idem

Le changement de l'élite :

- En Algérie, les émeutes d'octobre 1988 n'étaient pas seulement le résultat de la détérioration des conditions économiques et sociales et de l'absence de la démocratie. Elles étaient aussi liées au conflit né au sein de l'élite de base entre les partisans et les opposants des réformes économiques.
- Le président Chadli Bendjedid a été contraint d'entamer des réformes de libéralisation et de démocratisation.¹
- L'ouverture politique et la libéralisation économique imposées par le FMI ont entraîné certains changements dans les institutions politiques :
 - Le retour des institutions politiques constitutionnelles.
 - La séparation du pouvoir de la présidence.
 - L'élection d'un parlement en 1997.
- Le nombre d'individus a augmenté au sein du groupe de l'élite et d'autres partis politiques ont émergé comme le parti du FIS (le front islamique du salut)
 - En 1991, le parti du FIS a gagné les élections parlementaires du premier tour et est devenu une force politique. Suite à cela, les votes ont été annulés et les militaires ont pris le pouvoir par la force. Les partis politiques opposants ont été réprimés et le nombre des acteurs dans la PRE a baissé.
- Les réformes du marché dans les années 1990 –d'une manière sélective (libéralisation du commerce d'un côté et le contrôle des banques et du système de crédit de l'autre)- ont donné naissance à d'autres opportunités de recherche de rente et ont permis l'émergence d'une élite liée au secteur privé. Cette nouvelle élite-actif surtout dans le secteur de l'importation- partageait des liens forts avec l'administration publique et les services de sécurité. Elle possédait un important pouvoir d'influence sur la prise de décision dans le contexte économique. Cette position confortable lui a permis de développer son activité en violant certaines règles formelles et en adoptant des normes informelles dans les transactions commerciales.

¹ Isabelle Werenfelt, **Ouvrage :Managing instability in Algeria -elites and political change since 1985; 2007,** Routledge ; p 33; http://www.amazon.fr/Managing-Instability-Algeria-Political-Change/dp/0415403448/ref=sr_1_2?s=english-books&ie=UTF8&qid=1349461753&sr=1-2

2- Le maintien du pouvoir des élites et la division sociale :

2-1- les facteurs explicatifs du maintien du pouvoir :

Acemoglu a montré que la persistance du pouvoir de l'élite dans les pays oligarchiques est liée à deux facteurs principaux : la dotation en ressources naturelles et le nombre d'année passé sous le régime socialiste. L'Algérie présente les mêmes facteurs. D'abord elle se caractérise par une abondance en ressources naturelles. Ensuite, elle suit la voix du socialisme dès son indépendance. A ces deux facteurs s'ajoute le problème de la division des groupes sociaux.

2-1-1 Les ressources naturelles :

L'abondance en ressources naturelles peut être un avantage comme elle peut être un inconvénient pour un pays. Ainsi les ressources naturelles ne condamnent pas un pays à la pauvreté si elles sont utilisées de manière efficiente. C'est la qualité institutionnelle qui détermine la façon d'utiliser la rente et sa distribution.

Si les institutions sont défaillantes comme c'est le cas de l'Algérie, la rente devient une malédiction. En effet, La dotation en ressources naturelles dans notre pays a entraîné l'émergence d'une élite politique rentière qui adopte un comportement de recherche de rente favorise la mauvaise gouvernance. Cette élite contrôle la rente pétrolière et le gaz ainsi que sa distribution et manipule les institutions dans son intérêt pour s'accaparer de la richesse. Cette position de force lui a permis le maintien du pouvoir.¹

2-2-2 Le fractionnement de la société algérienne :

La société algérienne est une société divisée depuis l'indépendance. Certains facteurs ont accentué cette fragmentation et l'ont fait perdurer. Parmi ces facteurs il y'a :

- Les hydrocarbures comme unique source de revenu entraînent un conflit permanent pour le contrôle du secteur stratégique et l'appropriation de la rente.
- La division idéologique et l'émergence du pluralisme des partis politiques depuis le début des années 80.

¹ Marc Lautier- Gérard Duchene ; **les boucles investissement intérieur-investissement étranger et la croissance des pays méditerranéens** ; 2010 ; Femise Research programme n°FEM31-20 ; p 81-82 ; <http://www.femise.org/PDF/ci2006/FEM31-20.pdf>

- La décision tardive du gouvernement concernant l'application des conditionnalités du FMI comme l'application du PAS et la privatisation jusqu'en 1993 (alors que l'état a sollicité l'aide des institutions financières à la fin des années 1980).¹

Finalement La division profonde et durable de la société algérienne (régionalisme, langage...) entre les groupes a profité aux élites pour le maintien du statut- quo. L'absence de coopération entre ces groupes a empêché la création d'un groupe robuste pouvant s'opposer à cette élite de base.

2-2 l'équilibre de l'élite de base :

Les facteurs causant la déstabilisation de la structure de l'élite de base a créé **un équilibre inquiétant au sein de ce groupe.**

2-2-1 la reproduction des mécanismes de l'élite

Malgré le changement qu'il y a eu dans le groupe de l'élite dirigeante après que le FLN ait lancé la stratégie de rajeunissement, pour permettre à la population jeune de participer à la vie politique. Les nouveaux individus recrutés étaient non seulement triés sur le volet mais en plus ne bénéficiaient pas d'un grand pouvoir puisqu'ils étaient surtout dans des partis politiques. Ces individus étaient issus de milieu favorisé. Dans la plupart des cas, leur famille était anciennement membre de l'élite pertinente.

Ainsi sur 51 membres de l'élite questionnée qui sont issus de la troisième génération, 47 d'entre eux remplissaient certains critères :

- les descendants des familles révolutionnaires.
- les descendants des hauts fonctionnaires du FLN ou des grands cadres administratifs.
- les individus issus de familles considérés comme nobles comme les anciens nobles de la révolution ou les anciens Moudjahidines (qui sont devenus entrepreneurs).
- les successeurs des nobles religieux comme les Chikh des Zaouia .

¹ Hugh Robert, op.cit,p7

2-2-2 les mécanismes du maintien du pouvoir : (Isabelle werenfels, who is in charge¹– An equilibrium of instability²)

L'élite politique s'est servie de certaines stratégies pour maintenir le pouvoir comme la stratégie « diviser pour mieux régner ». Pour s'adapter au marché international et alléger la pression interne, l'élite dirigeante a procédé à la libéralisation de l'économie et à l'ouverture politique. Ceci en permettant à d'autres partis outre que le FLN de participer aux élections et obtenir des sièges dans le parlement.

La libéralisation a permis la naissance d'un groupe opposant « les kabyles » qui ont réussi à introduire la langue Tamazigh dans la constitution de 2003. Mais ce groupe n'était pas aussi puissant pour déstabiliser le pouvoir en place.

La stratégie de division a créé à la fois un conflit permanent au sein d'un même parti et aussi un conflit entre les partis.

Parmi les méthodes employées dans la stratégie « diviser pour mieux régner :

- la répression (comme pour le FIS et les droits humains)
- la cooptation, il s'agit d'un mode de recrutement où une assemblée désigne elle-même ses membres.
- Encourager la fausse concurrence en appuyant des structures parallèles à l'élite de base mais qui en sont très proche (les syndicats et les associations).

C) Les nouvelles réformes :

Le 14 avril 2011, le président de la république a annoncé l'établissement de réformes politiques afin de garantir les libertés politiques et la démocratisation. Ces mesures ont été proposées pour répondre aux protestations et réclamations des citoyens algériens au début de l'année 2011. Ces réformes étaient censées permettre la liberté d'association, des organisations des manifestations,... Or les marches organisées en 2011 ont été contré par les forces de police notamment à Oran et à Alger.

¹ Isabelle Werenfels , **Who is in charge : Algerian power structures and their resilience to change**; 2010; Revue Sciences .Po ; p5; http://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/fachpublikationen/wrf_algerien_1002_ks.pdf

² op.cit, p184

Les nouvelles lois établies en 2012 n'ont pas exprimé la libéralisation et la démocratie mais la régression en matière de libertés.

1- l'absence d'indépendance du système judiciaire

L'adoption des réformes politiques et l'application de nouvelles lois nécessite l'indépendance du système judiciaire. Cependant ce n'est toujours pas le cas en Algérie. Le système juridique algérien demeure dépendant du gouvernement.

Bien que la constitution algérienne exige l'indépendance du système judiciaire, le président possède un pouvoir majoritaire sur ce système.

En effet, le chef de l'état désigne le président du conseil constitutionnel, préside le conseil supérieur de la magistrature, désigne les magistrats et peut utiliser des sanctions disciplinaires à leur encontre. A ce facteur négatif s'ajoute l'impunité des crimes. Les réformes devaient se baser sur l'impartialité du système judiciaire et un système de sanction pour tous les crimes.¹

2- les obstacles à l'indépendance du système judiciaire :

Certains facteurs entravent l'impartialité et l'indépendance de ce système. En l'absence d'un juge indépendant, par exemple, il ne peut y avoir d'application correcte et légale des droits et des libertés. On peut ainsi citer quelques uns de ces facteurs :

2-1 Les limites du contrôle constitutionnel :

Le conseil constitutionnel a pour fonction de veiller au respect de la constitution et à la régularité des élections nationales et des référendums[♥]. En Algérie, le manque d'autonomie du conseil constitutionnel l'empêche de remplir pleinement son rôle. Le pouvoir du conseil constitutionnel est très restreint. Il ne peut pas procéder à l'annulation des dispositions ou des décrets qui violent la constitution.²

¹ Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, « Réformes politiques » ou verrouillage supplémentaire de la société civile et du champ politique-une analyse critique, 2012 ; p7-8, http://www.algeria-watch.org/pdf/pdf_fr/remdh_reformes_politiques_2012.pdf

[♥] vote direct

² Madjid Benchikh- Amine Sidhoum, Algérie : l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire, 2011, p22, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme; <http://www.euromedrights.org/fr/publications-fr/emhrn-publications/publications-du-reseau-en-2011/10561.html>

Dans ce sens, l'autorité du décret est inférieure à celle d'une loi. En d'autres termes, si la loi contredit le décret celui-ci ne pourra pas être appliqué.

2-2- Les lacunes de la formation des magistrats :

La commission nationale de la réforme a remis en cause le processus de formation des magistrats. L'enseignement des futurs magistrats s'avère générale sans spécialisation. La formation basique dans les facultés de droit et dans l'institut nationale de la magistrature manque d'un bon encadrement.

La formation aux droits de l'homme –élément essentiel de l'impartialité et de l'indépendance du système judiciaire- est complètement négligée. Sans aucune formation des droits de l'homme, les conventions internationales concernant ce droit peuvent être incomprises et inapplicables. De plus, la formation des magistrats ne compte pas une charte de déontologie.

2-3 les interférences dans la carrière des magistrats :

Le conseil supérieur de la magistrature a pour rôle de garantir l'indépendance des magistrats par rapport au pouvoir exécutif. C'est la composition du CSM qui permet de déterminer le degré d'indépendance du système judiciaire.

Ainsi lorsque le nombre des magistrats du siège élus par leur pair est majoritaire et que les décisions de promotion, sanction ou nomination sont appropriées à l'avis du CSM, les magistrats bénéficient d'une indépendance et d'une protection contre les ingérences du gouvernement.

Malheureusement en Algérie la loi du 6/09/2004 qui est venue compléter la loi du 12/12/1989 constitue une régression de la loi précédente concernant la composition du CSM et donc son autonomie.

A titre d'exemple dans cette nouvelle loi le nombre des magistrats du siège est similaire à celui du parquet, sachant que les magistrats du parquet sont directement sous l'autorité du ministre de la justice donc du pouvoir exécutif (premier ministre et/ou le président de la république).¹

¹ idem, p23-25

3- un constat négatif des nouvelles réformes de 2012 :

Les lois promulguées en janvier 2012 comportent plusieurs restrictions. Elles sont en contradiction avec la démocratie et les libertés individuelles. Elles renforcent le caractère autoritaire du régime politique.

3-1 la loi organique n°12-01 du 12/01/2012 :

La loi n°12-01 relative au régime électoral est venue modifier et compléter la loi n°97-07 du 6 mars 1997. Cette nouvelle loi est censée renforcer la transparence des élections. En réalité, les nouvelles dispositions ne fournissent aucun changement fondamental par rapports aux textes antérieurs et ne garantissent pas le déroulement des élections en toute transparence.

En effet, cette loi ne prévoit même pas la création d'une instance de surveillance des élections bénéficiant d'une indépendance complète.

De plus avec le manque d'indépendance du système juridique, le rôle de cette instance dans le contrôle du processus électoral reste très limité.

En Tunisie par exemple, la loi du 18/04/2011 n°2011-27 a permis la création d'une instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) qui est réellement indépendante des institutions de l'état et des partis politiques. Elle bénéficie d'un budget et d'une structure qui garantissent son autonomie.

3-2 la loi sur les associations et les ONG :

La création d'association, de publications ou d'un parti politique deviennent plus complexes dans la nouvelle disposition. On va donner quelques exemples :

- le droit des associations nécessite parfois une double autorisation : de la part du ministre de l'intérieur et du ministre des affaires étrangères (lorsqu'il s'agit d'une association étrangère). Alors qu'en principe les citoyens ont le droit de créer des associations indépendantes du gouvernement sans autorisation préalable. Cette loi est une atteinte à la liberté citoyenne.¹

¹ Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, « Réformes politiques » ou verrouillage supplémentaire de la société civile et du champ politique, op.cit, p 9,13

- les lois concernant les associations et les partis politiques ont bénéficié de nouvelles conditions de dissolution. Ainsi, une ONG peut être dissoute dans le cas où elle reçoit des financements d'ONG étrangères. Pire encore, une ONG peut être démise de ses fonctions en cas d'immixtion dans les affaires internes de l'état.
- Dans la loi précédente, une ONG peut être dissoute après une décision de justice. Alors que dans la nouvelle, une simple décision administrative suffit à suspendre une ONG.¹

Déduction :

On constate donc que les nouvelles dispositions interdisent clairement aux membres d'une ONG de traiter des sujets qui concernent leur propre pays. C'est une remise en cause de l'identité même et du rôle de la société civile. Ces dispositions découragent la création de sociétés civiles qui peuvent jouer un rôle prépondérant dans l'amélioration des conditions de vie pour les citoyens, renforcer leur liberté et instaurer une vraie démocratie.

Section 2 : le déroulement de la transition :

Les facteurs de la réussite d'une privatisation :

Une transition réussie implique trois phases :

La libéralisation : elle consiste en l'ouverture politique, les libertés politiques et civiles, la liberté de la presse, la liberté d'association et des partis politiques. Tous ces éléments doivent être améliorés pour garantir la libéralisation. Certains faits peuvent déclencher la libéralisation dans un système autoritaire comme par exemple les crises ou encore les manifestations.

La démocratisation : Il s'agit d'un approfondissement de la démocratie préexistante en évoluant par exemple vers une démocratie participative (en permettant à des citoyens qui étaient dépourvus de droits auparavant d'en bénéficier et en élargissant l'application des règles et des procédures). La démocratisation consiste aussi à renforcer l'opposition politique car son poids est important dans la lutte contre le pouvoir autoritaire. (managing instability in Algeria).

¹ idem, p10-11

Une démocratie consolidée : cette démocratie a toutes les caractéristiques d'une démocratie classique de surcroît, les acteurs politiques se soumettent aux règles démocratiques.

A) L'Algérie entre protectionnisme et ouverture :

A la fin des années 80, l'Algérie était contrainte d'adopter une politique d'ouverture économique pour répondre aux exigences des institutions financières et adhérer à l'OMC. Les pouvoirs publics s'engagent dans une politique libre-échangiste en procédant à une réduction graduelle des barrières tarifaires à l'importation et une libéralisation de l'économie. Cette politique vise à faciliter les échanges et attirer les IDE tout en gardant un certain dirigisme étatique qui n'obéit pas à l'économie de marché.

En 2009, le gouvernement a montré une méfiance vis-à-vis du choix de l'ouverture qui a été remise en cause. La loi de finance complémentaire de 2009 en est une illustration.

1- Les phases de l'ouverture internationale :

La libéralisation et l'ouverture de l'économie algérienne est passé par trois étapes essentielles :

1-1 la période 1986-1994 : la diminution du protectionnisme

Le retournement de la conjoncture en 1986 qui entraînant la baisse des exportations de 40 % et augmentant les dettes extérieures, a incité les experts algériens à revoir la politique économique. Ces derniers ont constaté que le pays doit s'ouvrir à l'économie mondiale en vue d'améliorer les conditions socio-économiques.

Le gouvernement de Hamrouche a donc décidé de suivre une politique d'ouverture internationale. La première initiative a été le dépôt de sa candidature pour rejoindre le GATT (General Agreement on Tariff and Trade) en 1987. Une loi promulguée en 1988 donne à l'état le monopole du commerce extérieur, ce qui est contradictoire à la politique d'ouverture.

- En 1989, le parlement instaure une nouvelle constitution qui réduit les obstacles à la libéralisation.¹

¹ Mehdi Abbas, **l'ouverture commerciale de l'Algérie-apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme**, 2012, revue du tiers monde n°210, p 59
; <http://www.cairn.info/www.snd11.arn.dz/revue-tiers-monde-2012-2.htm>

- En 1990 une nouvelle loi est instaurée. Elle permet la mise en place de firmes nationales et étrangères d'importation et d'exportation. Cette loi autorise les importateurs (concessionnaires et grossistes) à importer les produits de consommations, les équipements industriels et les biens d'équipement... Elle a entraîné l'émergence d'un nouveau groupe socio-économique qui contrôle le secteur import/export.
- Après la chute du gouvernement de Hamrouche, l'état ré-adopte la stratégie de l'état interventionniste. Ainsi le nouveau gouvernement de Belaïd Abdessalam met en place un comité interministériel chargé de suivi et du contrôle des opérations du commerce extérieur et fixe des normes d'accès aux devises et aux crédits pour les importateurs.

1-2 La période 1994-1998 : la contrainte d'ouverture commerciale

L'accumulation de la dette extérieure et l'impossibilité du remboursement des dettes obligent l'Algérie à accepter le PAS imposé par le FMI. Ce programme exige le respect de certaines mesures qui nécessitent l'ouverture accrue de l'économie nationale.

En 1996, l'Algérie redépose son dossier pour rejoindre l'OMC créé en 1995. Le pays s'engage dans un terrain risqué. Etre membre de l'OMC et bénéficier des avantages qu'elle offre n'est pas sans prix.

Le gouvernement devait faire certains sacrifices qui affectent négativement l'économie nationale. Parmi ces sacrifices, nous pouvons donner comme exemple l'obligation de réciprocité des traitements douaniers privilégiés et le consentement pour la création d'une zone de libre échange avec l'union européenne.

L'élite dirigeante procède donc à une désétatisation pour se soumettre aux principes des organisations internationales. Cette ouverture offre non seulement à cette élite une légitimité qui lui permet le maintien du pouvoir politique. Elle lui offre aussi de nouvelles opportunités d'accumulation de richesse pour de nouveaux acteurs.

Durant cette période, le groupe des industrialistes perd sa place au profit du groupe des importateurs commerçants et des financiers.¹

¹ Mehdi Abbas ,op.cit,p 61

1-3 Depuis 1999 à l'heure actuelle : le contrôle de l'ouverture :

Cette période débute par l'élection du président Abdelaziz Bouteflika et le changement du gouvernement. Durant cette période l'économie emprunte deux directions opposées.

D'une part, le gouvernement amplifie les accords avec les partenaires étrangers :

- La signature de l'accord d'association avec l'union européenne depuis 2005.
- L'adhésion à la zone arabe de libre échange (en 2004 et entrer en vigueur en 2009)

Et d'autre part, il remet en cause la politique d'ouverture sous prétexte de :

- L'absence de la diversité des exportations.
- L'augmentation des importations de 30%.
- Le manque d'IDE dans d'autres secteurs mis à part le secteur stratégique.

Tableau3-4 : le stock de l'investissement direct étranger en Algérie en comparaison avec quelques pays voisins : en milliards de dollars courants

pays année	1990	2000	2010
Algérie	1,6	3,5	19,5
Maroc	3	8,9	31,4
Tunisie	7,6	11,5	42
Egypte	11	19,9	73,1

Source : Mehdi Abbas, l'ouverture commerciale de l'Algérie-apports et limites d'une approche en terme d'économie politique du protectionnisme, p63

Selon les décideurs afin de protéger les intérêts économiques du pays et le patrimoine national, le gouvernement devait procéder à certaines mesures qui renforcent les obstacles à l'investissement étranger. Ces mesures ont été adoptées dans la loi de finance complémentaire de 2009.

Finalement, on constate qu'au lieu de relancer le processus des réformes, modifier l'équilibre politique et améliorer la productivité des entreprises nationales en adoptant les technologies importées et en investissant dans des projets générateurs de richesse.

Cette fameuse ouverture a accentué le phénomène de désindustrialisation. Elle a aussi renforcé la position de l'élite dominante et a permis l'émergence d'un nouveau réseau.

Ce dernier est constitué d'une élite économique ayant des liens renforcés avec les acteurs politiques afin d'obtenir des privilèges qui leur permettent de faciliter leur activité et avoir accès aux ressources financières détenues par l'élite politique dominante.¹

2- **la loi de finance complémentaire 2009** :(Mihoub Mezouaghi)

2-1 les mesures prises par la LFC

La LFC implique deux séries de mesures :

2-1-1 les premières séries de mesures :

Elles visent à réguler l'activité des opérateurs étrangers et promouvoir la capacité d'un capital productif. Parmi ces mesures il y'a :

- l'exigence d'ouvrir le capital des sociétés importatrices étrangères au capital national (30% minimum pour les opérateurs algériens résidents).
- la participation des investisseurs algériens dans des projets d'investissement étranger avec une part majoritaire (51% minimum contre 49% maximum pour le partenaire étranger).
- l'annulation du régime de concession de terrains publics qui autorise la cession au bout de 2 ans et son remplacement par un régime de concession renouvelable jusqu'à 99 ans.
- l'imposition de contraintes au transfert des bénéfices à l'étranger et l'offre d'incitatifs pour leur réinvestissement.
- rehaussement des prérogatives du conseil national de l'investissement.

2-1-2 La deuxième série de mesures :

Cette seconde série vise à la moralisation des pratiques du commerce extérieur par l'amélioration de la traçabilité de la transaction et en empêchant les pratiques illégales

- La présence obligatoire des personnes inscrites au registre de commerce au titre des opérations d'importation ou de contrôle aux frontières de la conformité des produits importés pour veiller au respect des normes.

¹ idem,p62

- L'obligation de la domiciliation bancaire avant la réalisation de toute opération d'importation, de règlements financiers et de dédouanement.
- Exigence du crédit documentaire pour le financement des transactions commerciales internationales.
- Suppression du crédit à la consommation et l'encouragement du crédit immobilier.¹
- Les projets doivent être financés par les banques locales.
- Les projets d'investissement doivent être soumis à un examen préalable du CNI (conseil national de l'investissement).²

2-2 l'analyse de la LFC 2009 :

Toutes les mesures prises par cette loi visent-en théorie- à protéger les intérêts économiques nationaux. Cependant lorsqu'on regarde de plus près, on peut constater que ces mesures ont été établies pour d'autres raisons plus profondes.

Effectivement, en se basant sur des dispositifs d'exception (LFC) pour la mise en place de ces nouvelles mesures et en excluant les acteurs socio-économiques concernés dans la prise de décision. Elles témoignent de la persistance des pratiques socialistes, d'une économie administrée et d'une forte intervention de l'état dans les activités économiques. L'analyse de ces mesures a été différente selon chaque économiste. On retient deux analyses opposées.

- Le premier groupe d'économistes pense que les mesures prises dans la LFC étaient nécessaires car elles reflètent un ajustement de la politique d'ouverture.

Ainsi Youcef Benabdellah (maitre de recherche au CREAD) affirme que l'Algérie a exagéré dans la procédure de réduction des taxes à l'importation sachant que la facture d'importation ne cesse de grimper d'année en année. L'état algérien a fait beaucoup plus que ce qui lui était demandé dans les accords avec les IFI. Cela a accélérer le processus de désindustrialisation.

- Le deuxième groupe d'économistes est beaucoup plus optimiste que le précédent.

¹ Mihoub Mezouaghi et Fatiha Talahit, **les paradoxes de la souveraineté économique, 2009**, Confluences Méditerranée n°71, p13, <http://www.cairn.info/www.snd11.arn.dz/revue-confluences-mediterranee-2009-4.htm>

² Lois de finance complémentaire pour 2009, article 58, p38, www.amcham-algeria.org/.../CCFD%20-...

Selon Vlademir Anderoff ,la protection des intérêts du pays n'était qu'un prétexte et les vrais raisons de ces dispositifs étaient le manque de volonté et d'engagement de la part du gouvernement pour ouvrir son économie au marché international et procéder à des réformes libérales (ce qui a entraîné leur échec).

3- La désindustrialisation :

Dans les années 1990 avec l'ouverture commerciale le pays a connu comme on l'a évoqué plus haut la naissance d'un groupe « parasitaire » qui voulait s'enrichir à tout prix.

Ce groupe a choisi la méthode la plus facile et la plus rapide pour y parvenir. Il a donc opté pour l'importation -d'autant plus qu'il pouvait bénéficier de la réduction des tarifs douaniers- plutôt que l'investissement dans des projets productifs. De cette façon cette nouvelle classe d'importateurs a entravé le processus de réforme et favoriser la désindustrialisation.¹

En Algérie le secteur industriel représente une part marginale dans la valeur ajoutée et les exportations. L'aisance financière dont profite le pays ces dernières années n'a pas été utilisée efficacement. Au lieu de créer d'avantage de PME (qui permettent de réduire les importations, créer de la richesse et créer de l'emploi). Le gouvernement investit des sommes colossales dans des projets non productifs.

Comparaison entre la Malaisie et l'Algérie :

La Malaisie tout comme l'Algérie est un pays riche en ressources naturelles. Cependant, sa trajectoire de développement est complètement différente. Il a réussi à utiliser sa rente comme une source de développement en investissant dans les facteurs clés de succès à savoir :

- Le capital humain,
- Le management moderne
- L'organisation de l'état.

¹ Mihoub Mezouaghi-Fatiha Talahit ,op.cit,p14 ,22

Tableau 4-4 : la composition du Pib en 2008 en millions de dollars courants

Composantes du PIB	Algérie	Malaisie	Norvège
Total Exportation	79123	229832	215957
Coefficient des exportations	46%	103%	49%
Total Importations	39171	178250	131699
Coefficient des importations	23%	80%	30%

Source : perspective monde université de Sherbrooke

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/ComprendreContextePIB?codePays=DZA&annee=2008>

Le tableau montre que les exportations malaises et norvégiennes représentent plus que le double des exportations algériennes

On peut observer à travers l'annexe1 que la Malaisie est un pays producteur. Entre 2000-2010, les produits manufacturés représentent plus que la moitié des exportations totales. Alors qu'en Algérie, ils ne représentent que 1,27% des exportations.

La composition des exportations algériennes confirme ces résultats. L'Algérie est un pays mono-exportateur. Les hydrocarbures couvrent presque la totalité des exportations (plus 98%). Alors que les exportations malaises sont diversifiées (produits agricoles, produits manufacturés, et produits miniers). Voir les figures (2-4) et (3-4) annexe 1-2

Tous ces résultats montrent malheureusement que les stratégies et les politiques adoptées depuis l'indépendance sont un échec. Le rattrapage des pays émergents s'avère une tâche difficile pour un pays qui continu à suivre une politique de dépense accrue.

B) Le développement du secteur privé :

Le développement du secteur privé en Algérie a été confronté à deux principaux défis :

- l'évolution des entreprises naissantes dans un climat d'affaire instable où la transition n'a toujours pas été achevée et où le cadre institutionnel demeure inefficace. Un tel environnement entrave le processus de privatisation.

- l'impossibilité de confronter les entreprises privées nationales à la concurrence étrangère, et la difficulté de bénéficier de financements pour alimenter leur croissance.¹

1- la stratégie de privatisation :

L'Algérie avait une chance d'être devancée par les PECO² dans les réformes libérales. En toute logique, l'état algérien devait tenir compte des erreurs commises par ces états dans la formulation et l'application des stratégies et des réformes et apprendre de la réussite de certains pays. Donc, il aurait pu éviter les conséquences fâcheuses de la transition des ex pays socialistes et suivre l'exemple des économies qui ont réussi leur transition.

1-1 les principales conséquences de la transition dans ces pays :

1-1-1 la difficulté du changement institutionnel :

La modification du cadre institutionnel et la mise en place de règles formelles, efficaces et pertinentes pour la régulation d'une économie de marché s'est avéré très difficile dans la plupart des pays de PECO. La difficulté a été plus intense concernant la modification des anciennes habitudes héritées de l'ancien système socialiste pour qu'elles puissent s'adapter aux nouvelles règles formelles.

1-1-2 les conséquences d'une mauvaise stratégie :

La privatisation s'est soldée par un échec dans beaucoup de pays. Les pays qui ont choisis la privatisation rapide (thérapie de choc) ont souffert des répercussions négatives sur le taux de croissance, l'emploi, la pauvreté et l'inflation. Ces pays ont appliqué des méthodes non standard comme la privatisation de masse via la distribution gratuite de la propriété des EPE (entreprises publiques économiques) aux citoyens du pays.³

D'autres méthodes ont été employées comme :

- le rachat des entreprises publiques par ses dirigeants ou ses salariés.

¹ Khadidja Benmessaoud, **la privatisation : opportunité pour le développement des PME**, université de Lille France ; p1 ; <http://fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Khadidja%20BENMESSAOU.D.pdf>

² Pays d'Europe centrale et orientale

³ Wladimir Anderoff, **Réforme, libéralisation et privatisation**, 2009, Revue confluences méditerranée n 71; p43, <http://www.cairn.info/www.sndl1.arn.dz/revue-confluences-mediterranee-2009-4.htm>

- la privatisation spontanée : c'est le détournement illégal ou illicite d'actifs par les managers dirigeants des EPE- en profitant des vides dans les lois- vers leur patrimoine personnel privé. Au total 80% des privatisations ont utilisé des stratégies non standard.
- La privatisation n'a pas été suivie d'une restructuration profonde.

1-2 Le déroulement de la privatisation en Algérie :

Pour éviter les conséquences fâcheuses d'une privatisation rapide. Il a été conseillé pour l'Algérie de poursuivre une stratégie progressive de privatisation.

1-2-1 les recommandations des experts :

Afin que l'Algérie instaure une planification stratégique efficace pour la réussite des réformes. Le PNUD[♥] a sollicité l'aide des experts algériens. Ces derniers ont fait un bilan de la situation économique du pays. Ils ont d'abord défini les grands problèmes de l'économie algérienne. Ces problèmes sont : un taux de croissance faible, un déséquilibre budgétaire, un comportement de recherche de rente adoptés par les dirigeants des EPE, la largeur du secteur informel, l'absence de cohésion entre les PDG et les employés, l'incompatibilité des salaires à la productivité des travailleurs...). Ensuite, ils ont tenté de trouver des solutions pour répondre à ces problèmes.

1-2-2 Les solutions proposées :

Les IFI ont suggéré des politiques pour entamer le processus des réformes, parmi elles :

- La stabilisation macro-économique afin que l'état puisse rembourser ses dettes.
- La libéralisation des prix et des salaires.
- La réduction des dépenses publiques...

Tandis que les experts ont proposés des mesures et des politiques beaucoup plus profondes qui peuvent renforcer et garantir le succès des réformes. Nous citons les plus importantes :

- L'établissement d'un cadre institutionnel efficient garantissant la protection des droits de propriétés et assurant le bon fonctionnement d'une économie de marché. En effet, les politiques économiques ne peuvent pas être efficaces sans une base institutionnelle solide.
- La modernisation du système financier.

[♥] Le programme des nations unis pour le développement

- Suivre une stratégie progressive de privatisation pour amortir le choc des conséquences désastreuses sur l'emploi et l'inflation.
- Vue l'absence d'entrepreneurs capables d'assurer une bonne gestion des EPE, l'état devrait commencer par privatiser la gestion.
- la formation des chefs d'entreprises.
- Le lancement de petites privatisations pour éviter les situations de monopole des grandes EPE.
- le partenariat public-privé.
- Comme les réformes entraînent des gagnants mais aussi des perdants, un renforcement de la sécurité social est nécessaire pour récompenser les chômeurs.¹

2- l'état général de la privatisation:

L'Algérie s'est engagée dans le processus de privatisation au milieu des années 1990. La création des PME en Algérie demeure toujours faible et confronté à de sérieuses contraintes d'ordre institutionnel.

En effet, l'environnement institutionnel algérien est loin d'être efficient ils n'incitent donc pas les entrepreneurs à investir.

2-1 les caractéristiques du secteur privé :

L'échec de la stratégie industrielle dans les années 1980, les réformes économiques et politiques accompagnées de l'ouverture commerciale ont incité à la création des PME. La loi de 1990 relative à la monnaie et au crédit a permis la liberté d'investissement et la promotion des PME .On peut ainsi citer quelques spécificités de ce secteur :

- Le secteur privé est dominé par les micros-entreprises qui n'emploient qu'une petite partie de la main d'œuvre et ne génèrent pas un revenu important.²
- **La PME familiale caractérise la structure du secteur privé algérien.** Ceci prouve le manque de confiance des entrepreneurs privés dans les institutions de l'état (le système juridique). Ils préfèrent donc créer une entreprise avec des membres de leur famille qu'avec des partenaires étrangers. Cette caractéristique offre des points positifs et négatifs.

¹ Wladimir Anderoff, op.cit,p45

² Abdelatif Kerzabi –Mohamed Saidani, **la taille des PME algérienne « une explication par les coûts de transaction »**,2007 ; Revue de l'université de Tlemcen p2,. <http://fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Abdelatif%20KERZABI.pdf>

L'avantage d'une entreprise familiale est déterminé par le fait qu'elle supporte des coûts de transaction faibles.

En effet, la confiance, la loyauté, l'intégrité et l'engagement réel des acteurs (liés par des liens de parenté) vis-à-vis de l'entreprise, la présence d'actionnaires homogènes sont des facteurs qui ont permis la réduction de l'incertitude, des coûts de surveillance, de contrôle et des coûts de la négociation et la conclusion des contrats.

Cependant, les entreprises familiales ont du mal à augmenter leur taille et surtout à s'adapter aux changements de l'environnement –contrairement aux PME non familiales. Elles peuvent aussi avoir des soucis de financement vue la faiblesse de leur capital social. Le népotisme est un sérieux frein à l'embauche de personnels qualifiés.

Ainsi en restant cloisonnées (en refusant de s'intégrer au marché mondial) et enracinées dans leurs traditions et leurs habitudes, ces entreprises sont menacées par la disparition.

- Elles sont dépendantes des matières premières importées de l'étranger.
- les PME sont dominées par les activités des services, bâtiments et travaux publics (BTP) alors que l'industrie ne représente qu'une petite part dans la valeur ajoutée.
- Le secteur privé est dominé par les activités informelles (soit l'entreprise active complètement dans l'informel ou bien une partie de ses activités comme la commercialisation, le financement ou la distribution).¹

2-2 les mesures institutionnelles pour la promotion des PME : (Khadidja Messaoud)

Au début des années 1990, des réformes ont été établies pour le développement d'un tissu de PME privée en Algérie. Une série de mesures a été mise en place :

- La création d'un ministère de la PME en juillet 1993 et la promulgation du code de l'investissement en octobre 1993.
- La mise en place, au plan local, des Comités d'Assistance pour la Localisation et la Promotion des Investissements (CALPI) en mai 1994 et la création de l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement (APSI) en octobre 1994.

¹ Abdelatif Kerzabi –Mohamed Saidani, op.cit, p2, 10

- Elaboration d'une stratégie de développement de la PME par le ministère de la PME en août 1995.
- La reconnaissance de plusieurs Conseils de Gouvernement au secteur de la PME en juillet 1996, septembre 1998 et février 1999 et L'agence nationale du développement de l'investissement (ANDI) en 2001.
 - Création de diverses institutions d'accompagnement et de fonds spéciaux (d'appuis à l'investissement, de partenariat, de garantie de crédit aux PME...).¹

3- les obstacles à la privatisation :

Le processus de privatisation ne constitue pas une grande difficulté pour les pays développés qui bénéficient déjà d'un large secteur privé développé et performant. Les choses sont différentes lorsqu'on parle des pays en transition. En Algérie par exemple, ce processus a été confronté à de nombreux obstacles qui ont entravé la stratégie de privatisation.

3-1 les contraintes techniques :

Les entrepreneurs algériens sont pris dans le piège du désordre et de l'incompétence de l'état dans l'organisation et la coordination du processus de privatisation. Les problèmes techniques sont liés au sous développement des pays en transition :

- Le manque et l'inefficacité des cabinets d'expertise nationale pour mener à bien le processus de privatisation. Par conséquent, l'état algérien fait appel à des cabinets d'expertise étrangers. Ce qui représente des dépenses supplémentaires.
- L'absence d'une capacité managériale efficace due au manque de véritables gestionnaires professionnels pour la coordination et la gestion de ce processus.
- Les lacunes de la gouvernance.
- L'absence d'un marché financier ou de banques capables de gérer les flux financiers générées par la vente des entreprises publiques et d'exercer leur rôle d'intermédiation.
- Les problèmes liés à l'asymétrie de l'information. Les acheteurs potentiels étrangers et nationaux ne partagent pas les mêmes informations.

¹ Khadidja Messaoud, op.cit,p7.

Les acteurs nationaux (comme les anciens managers ou salariés des EPE) ont des avantages informationnels sur la situation réelle de l'entreprise publique, ils peuvent donc l'acheter à meilleur prix.¹

- **Les difficultés d'évaluation des entreprises publiques.** Les EPE dotées d'équipements vétustes et surendettées posent un vrai problème d'évaluation lors de la vente à des investisseurs privés. En reprenant une EPE, un entrepreneur privé doit engager beaucoup de ressources financières pour remettre en état son entreprise (renouveler le matériel et rendre l'entreprise rentable). De plus, il existe un autre facteur qui peut affaiblir l'efficacité de la privatisation. Certains groupes privés sont surtout intéressés par la position de monopole des EPE et leur grande clientèle étatique.

Ils ne recherchent donc pas leurs actifs. Ils peuvent donc être incités à sous-estimer la valeur des EPE pour s'approprier facilement l'entreprise à un prix réduit et profiter de sa place centrale sur le marché.

Ceci a entraîné la substitution des monopoles publics par des monopoles privés sur des secteurs à forte valeur ajoutée.²

3-2 les contraintes politiques et administratives :

La privatisation a été remise en cause par de nombreux acteurs politiques ainsi que les administrations publiques.

3-2-1 pour les politiciens :

La perte d'emploi représente une vraie crainte pour le gouvernement. Elle n'est pas seulement considérée comme une conséquence sociale qui aggrave la pauvreté, mais aussi comme un facteur de risque qui peut entraîner une instabilité politique (due aux révoltes). L'insatisfaction sociale causée par le chômage peut aussi réduire le nombre de votants et par conséquent remettre en cause la légitimité de l'état.

¹ Gliz Abdelkader, thèse de doctorat d'état en sc économiques: **Valeur de l'entreprise et méthode de privatisation dans un contexte de transition vers l'économie de marché, 2001**, université d'Alger,p31 ; www.esc-alger.com/.../gliz/valeur-entreprise-privatisation.pdf

² Lyazid Kichou, **les privatisations en Algérie sont-elles toujours d'actualité ?- Eclairage institutionnel d'un échec, 2009**, l'Harmattan/confluences méditerranée : souveraineté économique et réformes en Algérie n°71,p69-70, <http://www.cairn.info/www.snd11.arn.dz/revue-confluences-mediterranee-2009-4-page-63.htm>

- Le transfert des entreprises publiques à des entrepreneurs privés réduit la part du revenu des rentiers.
- La crainte de l'émergence d'une élite privée puissante capable de s'opposer à l'élite politique.¹

3-2-2 pour les autres acteurs touchés par les réformes :

Les résistances internes constituent des sources de blocage non négligeables.

Deux groupes sont concernés :

- **L'oligarchie et les privilégiés** : ce sont les grands directeurs des grandes sociétés publiques qui étaient en position de force et qui avaient le contrôle sur les actifs de l'état avant les réformes. Ils détenaient aussi des relations privilégiées avec la classe politique. La progression des réformes et la mise en place de bonnes institutions qui défavorisent les situations de rente sont **une menace** pour ces acteurs qui unissent leur force pour résister au changement.
- **Les travailleurs du secteur public** : les salariés qui travaillent dans les EPE représentés par une organisation syndicale puissante l'UGTA forment une autre source de blocage. Les licenciements majeurs (380000 salariés entre 1996-1999 qui représentent plus de la moitié de l'effectif total de 1996) et la perte des avantages sociaux incitent les travailleurs à s'opposer au changement institutionnel.

3-2-3- les contraintes administratives (les titres de propriété)

Les entreprises sélectionnées pour la privatisation se situent dans des territoires qui appartiennent à la commune ou à la wilaya. Ces deux dernières bénéficient des ressources foncières. Donc elles ne sont pas incitées à vendre ces entreprises qui leur procurent un revenu. Pour entraver le processus de privatisation, elles rendent les démarches bureaucratiques complexes. Cela en provoquant des retards dans la préparation et la fourniture des titres de propriétés ce qui entraîne des conséquences négatives :

- D'abord la baisse de la valeur de ces entreprises due à la baisse de la valeur des actifs.
- Le découragement des investisseurs privés à acquérir les entreprises, ils peuvent même renoncer à l'achat.

¹ Gliz Abdelader, op.cit, p33.

3-3 la résistance des institutions informelles :

Dans le régime socialiste, les entreprises publiques n'avaient ni un objectif de rentabilité, ni un système de sanction. Elles avaient plutôt une fonction sociale qui était celle d'embaucher le plus possible d'individus malgré leur manque de qualification et de compétence et de leur octroyer des avantages sociaux.¹

Deux structures ont ainsi été mises en place : GSE (la gestion sociale des entreprises) et SGT (le statut général du travailleur) promulgués par la loi du 13 décembre 1971 –journal officiel de la république algérienne :

*« Le travailleur devenu producteur gestionnaire et œuvrant à l'épanouissement de la société, a un droit fondamental au **travail**, à la **stabilité** et à la **protection de son emploi** »*

En gros, les travailleurs peuvent participer à la gestion de l'entreprise et à la prise de décision.

Toutes ces mesures institutionnelles ont entraîné de mauvaises habitudes chez les salariés : l'assistanat, le manque d'initiative, le laxisme, la lourdeur bureaucratique, le comportement rentier, l'absentéisme le manque de motivation (les salariés n'étaient pas motivés à améliorer leur productivité et leur compétence puisque le système de rémunération n'était pas incitatif).²

Ces habitudes sont toujours ancrées en eux malgré le changement du système. Comme on l'a déjà dit plus haut, les institutions informelles sont difficiles à modifier et lorsqu'elles sont inefficaces, elles représentent un vrai handicap pour la réussite des réformes.

C) Le cadre institutionnel en Algérie

Malgré de nombreux avantages (des ressources pétrolières, une main d'œuvre jeune, des réserves de change estimées à 205,2 milliards de dollars en 2012 selon le rapport du FMI) l'Algérie connaît un taux de croissance stagnant à un très faible niveau (voir la figure 1-4 annexe 1). Le pays injecte des sommes colossales dans l'économie sans résultat. La plupart des ressources financières servent à financer les investissements non productifs (autoroutes, logements, trottoirs, entreprises publiques défaillantes incapable de rembourser,.....).

¹ Lyazid Kichou, op.cit, p 70, 77

² Idem, p78

La création des entreprises en Algérie reste très faible par rapport aux autres pays en développement. (Voir le tableau 5-4 dans l'annexe 2)

D'une part le gouvernement ne consacre pas beaucoup d'argent à la création d'entreprises, et d'autre part la médiocrité des institutions, l'absence d'organisation de l'état et la sous-gestion ne favorisent pas l'investissement et par conséquent la croissance. Les indicateurs de la base de données Doing business de la banque mondiale définissent le climat des affaires dans lequel opèrent les entreprises. Ces indicateurs couvrent de nombreuses réglementations sur la facilité de faire des affaires.

L'Algérie n'est pas bien classée selon la facilité ou la difficulté de faire des affaires comme le montre la figure 4-4 dans l'annexe 3. On va retenir six indicateurs les plus pertinents pour décrire l'environnement institutionnel de l'entreprise privée algérienne principale créatrice de richesse.

1- Le démarrage d'une entreprise :

On a choisi de comparer les indices institutionnels de l'Algérie avec ceux de 4 pays en développement. Ces quatre pays sont : le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et enfin la Malaisie qui est aussi une économie riche en ressources naturelles.

En 2012, l'Algérie se classe à la 153^{ème} position parmi 180 pays en perdant 3 places par rapport à l'année 2011. Ainsi le nombre de procédures bureaucratiques, le temps nécessaire pour mettre en fonction une PME algérienne (14 procédures et 25 jours d'attente) n'ont pas changé depuis 2006 comme le montre les figures (5-4) (6-4) et (7-4) annexe3-4. Parmi ces 5 pays c'est l'Algérie qui a la plus grande lourdeur bureaucratique.

2- L'obtention d'un permis de construction :

Cet indice décrit le nombre de procédures, le temps et le coût nécessaires pour l'octroi d'un permis de construction d'un entrepôt ou d'une licence. On remarque d'après les figures (9-4) et (10-4) annexe 5-6 que c'est la Tunisie qui a le délai le moins court pour l'obtention de ce permis (un peu moins de 3 mois). Alors que l'Algérie détient le délai le plus long (presque 10 mois). La moyenne est de 151 jours –dans la région de MENA¹- et 143 jours dans les pays de l'OCDE.

¹ Moyen orient et Afrique du nord

En revanche le coût supporté par un entrepreneur algérien pour la création de son entreprise est faible par rapport aux autres pays. Il est au dessous de la moyenne de la région MENA et de l'OCDE.

3- Le transfert de la propriété :

Cet indice mesure le nombre de procédures, le délai et le coût requis pour l'enregistrement d'une propriété. Cela concerne un entrepreneur qui veut acheter un bâtiment et un terrain déjà enregistrés de chez leur propriétaire initial (une transaction entre l'acheteur et le vendeur).

En Algérie, le nombre de procédure et le temps requis pour cette opération ont très peu changé depuis 2006. Le coût supporté par un entrepreneur algérien et le nombre de procédures pour l'obtention du titre de propriété sont les plus élevés (7,1%) comme le montre la figure (14-4) et (15-4). Annexe 8

4- L'obtention d'un crédit :

Cet indice mesure le degré du partage des informations (renseignements) sur le crédit et les droits légaux des prêteurs et des emprunteurs. Il est constitué de 4 indicateurs :

- L'indice des droits légaux s'étend de 0-10, les scores les plus élevés indiquant les lois les mieux conçues pour élargir l'accès au crédit.
- L'indice de renseignements sur le crédit mesure l'étendue, l'accès et la qualité de l'information de crédit au niveau des registres publics ou des bureaux privés. Il s'étend de 0-6. les valeurs les plus élevées indiquent que des renseignements sur le crédit sont disponibles à partir d'un registre public ou d'un bureau privé.
- La couverture par les registres publics. Cet indice mesure le nombre d'individus et d'entreprises inscrits dans un registre de crédit public ainsi que les informations sur leur historique d'emprunt durant les 5 dernières années.
- La couverture par les bureaux de crédits privés. Cet indicateur ressemble au précédent sauf qu'il compte les individus et les entreprises inscrits dans un bureau de crédit privé.

On remarque dans la figure (18-4) annexe 10 que la Malaisie est au sommet de la liste de 180 pays concernant la facilité d'accès au crédit par les acteurs privés en obtenant les meilleurs scores mondiaux. Tandis que l'Algérie est dans les 30 derniers. Ainsi en Algérie il ya peu d'information sur le crédit et il n'existe pas un registre de crédit privé.

Ces résultats expliquent le manque de financement des PME algérienne. Les entrepreneurs privés trouvent beaucoup de difficulté et d'obstacle pour l'obtention d'un crédit.

5- La protection des investisseurs :

Cet indice mesure trois dimensions liées à la protection des investisseurs : la transparence des transactions, le conflit d'intérêt entre les actionnaires et les managers et la capacité des actionnaires à poursuivre les managers et les employés pour faute professionnelle.

D'après la figure (19-4) dans l'annexe 10, on remarque que l'Algérie détient le score le moins élevé en ce qui concerne la protection des investisseurs. Cela s'explique par l'inefficacité du système judiciaire et l'absence de l'état de droit.

6- L'exécution des contrats :

Cet indice mesure la facilité ou la difficulté de faire respecter les contrats commerciaux. On obtient cet indice en suivant l'évolution d'un litige lors de la vente d'un bien tout en relevant la durée, le coût et le nombre d'étapes nécessaires entre le moment du dépôt d'une plainte jusqu'au paiement effectif.

L'Algérie se positionne dans les 60 derniers pays concernant cet indice. Le temps nécessaire pour la résolution d'un litige après avoir déposé une plainte est de 630 jours en passant par 45 procédures (2012). Ce chiffre est en dessous de la moyenne de la région MENA (652) et au dessus de la moyenne réalisée par les pays de l'OCDE (510 jours). Voir la figure 21-4 annexe 11.

Déduction :

Ces résultats témoignent de l'absence de volonté de la part de l'état dans l'amélioration du climat des affaires. Cet environnement bloque les initiatives privées. Pourtant le gouvernement est conscient que la solution au problème de l'économie algérienne est de construire une économie hors hydrocarbures et ce cadre institutionnel défaillant décourage la création d'entreprises génératrices de richesse.

Section 3 : le modèle économétrique

La spécification du modèle :

L'impact des institutions sur la croissance économique a connu un certain essor avec les travaux de Jones et Hall (1998) , Knack and Keefer (1995), Easterly and Levine (1997), Acemoglu Jonson et Robinson (2001) , Rodrik (2002) . Ces chercheurs ont trouvé une relation positive entre les institutions et la croissance économique.

Les pays qui détiennent de bonnes institutions ont des taux de croissance économique élevée alors que ceux caractérisés par un cadre institutionnel défaillant qui n'incite pas à l'investissement dans le capital physique, humain et dans la technologie voient leur taux de croissance stagné ou en baisse. On va tenter dans ce modèle de voir l'effet des institutions sur la croissance économique en Algérie. Donc on s'attend à des coefficients positifs des indices institutionnels.

1- Le choix des variables :

Dans ce modèle économétrique on a choisis un groupe d'institutions économiques fournit par « Heritage Foundation » .On a choisi ces variables car elles étaient disponibles sur la plus longue période (1995-2012).

On aurait voulu choisir d'autres institutions utilisées par la majorité des économistes chercheurs à savoir celles fournit par ICRG (institutional country risk index) pour donner plus de sens au modèle ; mais elles ne sont malheureusement pas disponibles gratuitement.

Les variables explicatives:

Ces variables sont des indicateurs institutionnels économiques puisées de la base de donnée « Heritage Foundation » . Elles sont classées en quatre catégories :

La première catégorie décrit l'état de droit ou bien la structure juridique du pays. Cette catégorie est composée de deux variables principales :

1. Les droits de propriété : les droits de propriété sont la capacité des individus à acquérir et accumuler la propriété privée. « *Heritage Fondation* » mesure cette variable par des scores sur une échelle (0-100). Lorsque le score se rapproche de 100, les droits de propriété sont bien protégés et vice versa.

Exemple :

100 : ce score reflète : une propriété privée garantit par le gouvernement. Les tribunaux appliquent efficacement et rapidement les contrats. Le système judiciaire sanctionne ceux qui confisquent la propriété privée. Il n'y a ni corruption ni expropriation.

50 : les tribunaux sont inefficaces et subjectifs. La corruption peut être présente et le système judiciaire peut être influencé par le gouvernement. L'expropriation est possible.

30 : la protection de la propriété privée est faible, le système judiciaire est caractérisé par un degré élevé d'inefficience et est fortement influencé par le gouvernement. La corruption est largement présente et enfin l'expropriation est possible (c'est le score attribué à l'Algérie depuis 2001)

0 : il n'existe pas de propriété privée car l'état possède toute la propriété. Les individus ne sont pas autorisés à faire appel aux tribunaux et enfin la corruption gangrène l'économie.

2. L'absence de corruption :

Le score de cette variable est fourni par l'organisation non gouvernementale « Transparency International » qui construit chaque année un indice de perception de la corruption mesuré sur une échelle (0-10). Lorsque l'indice est proche de 0, le gouvernement est largement corrompu mais lorsqu'il est proche de 10 la corruption est faiblement présente.

Heritage Fondation convertit l'indice de corruption sur une échelle de (0-100) - puisqu'elle se base sur cette échelle- en le multipliant par 10.

La deuxième catégorie : un gouvernement limité « limited government »

Cette deuxième catégorie mesure le degré de l'intervention de l'état dans l'économie à travers deux variables principales « la liberté fiscale » et « les dépenses publiques ».

1- La liberté fiscale ou le fardeau fiscal : cette variable mesure le poids des taxes imposées par le gouvernement. Elle inclut :

- a. Le taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques ;
- b. Le taux d'imposition sur le revenu des sociétés ;
- c. La charge fiscale totale en pourcentage du PIB.

En raison d'un tiers pour chacune des trois composantes de la liberté fiscale. Ensuite, chacune de ces trois composantes est convertit en un score sur une échelle de 100 points.

L'équation de la mesure du fardeau fiscal :

La liberté fiscale (ij) = $100 - \alpha(\text{facteur})_{ij}$

- La liberté fiscale (ij) : représente la liberté fiscale dans un pays i pour un facteur j
- Le facteur (ij) : la valeur du facteur j dans un pays i convertit en un score qui varie entre 0 et 100.
- α : un coefficient égal à 0,03.

2- Les dépenses publiques : il n'existe pas un score idéal pour évaluer les dépenses publiques dans un pays (car ça change d'un pays à l'autre selon le niveau du développement, la géographie,...).

Toutefois, un pays où le montant des dépenses publiques est faible reçoit un score très bas. Un pays où les dépenses publiques excèdent les 30% reçoivent un très mauvais score et les pays où les dépenses atteignent les 50% reçoivent un score de 0.

L'équation de la mesure du score des dépenses publiques :

$GE_i = 100 - \alpha(\text{dépenses } i)^2$

- GE_i : le score des dépenses publiques pour le pays i
- Dépenses i: le montant total des dépenses publiques en pourcentage du PIB sur une échelle de (0-100).
- $\alpha = 0,03$.

La troisième catégorie : l'efficacité de la réglementation

Cette catégorie contient trois variables qui mesurent l'efficacité de la réglementation :

1- la liberté pour entreprendre : cette variable évalue la capacité de démarrer, exploiter et cesser l'activité d'une entreprise. On obtient cette variable en mesurant la complexité des procédures requises pour ces opérations ainsi que l'efficacité du gouvernement dans le processus de réglementation.

Un score proche de 100 signifie que la liberté des entreprises est très large ie : les contraintes législatives ou réglementaires pour faire fonctionner une entreprise, obtenir des licences de construction ou fermer une entreprise sont très faibles.

Cette variable se compose de 10 facteurs : Démarrer une entreprise (le nombre de procédures, le temps requis et les coûts de démarrage en % du PIB) ; obtenir un permis de construction (le nombre de procédures, le temps et le coût nécessaires pour cette opération) ; la cessation d'activité (le temps, le coût en % des biens, le taux de recouvrement liés à cette opération).

Chaque variable est évalué par un score de 100 points et on fait la moyenne des 10 facteurs pour obtenir le score final de la liberté d'entreprendre pour le pays concerné.

L'équation du calcul du score de la liberté pour entreprendre :

Score du facteur i = 50 la moyenne du facteur / le facteur i

Par exemple si on veut calculer le score du nombre de procédures nécessaires pour le démarrage d'une entreprise en Algérie.

Le nombre de procédures moyen pour le démarrage d'une entreprise dans le monde est égal à 8 procédures.

En Algérie le nombre de procédures nécessaires est 14. Ce qui donne un ratio de $(8/14) = 0,57$, en le multipliant par 50 ça nous donne un score de 28,5. Donc le score du nombre de procédures liés au démarrage d'une entreprise algérienne est de 28,5 qui est un score faible.

2- La liberté monétaire : cette variable mesure la stabilité des prix avec une évaluation du prix contrôlé par l'état. Une stabilité des prix sans l'intervention du gouvernement est la situation idéale pour un marché libre.

Cette variable est basée sur deux composantes :

- le taux moyen pondéré d'inflation pour les trois dernières années.
- Le contrôle des prix.

L'équation du calcul

la liberté monétaire i = $100 - \alpha \sqrt{it}$ le taux moyen pondéré de l'inflation it – pénalité CP i

Où : l'inflation est la valeur absolue du taux d'inflation annuel dans le pays i durant la période t mesuré par l'indice des prix à la consommation.

α : Un coefficient qui permet de stabiliser la variation des scores qui est réglé pour être égale à 6,333 ;

Pénalité PC : c'est une valeur attribué sur un intervalle (0-20) et qui détermine le degré du contrôle des prix.

3- La liberté du travail : cette variable mesure le cadre légal et réglementaire du marché du travail. Un score proche de 100 signifie que le travail est faiblement régit par des lois et des règlements. Il ya peu de restrictions concernant le salaire minimum des employés ainsi le degré de flexibilité du marché du travail.

Cette variable n'a pas été prise en compte dans le modèle à cause du manque des données.

La quatrième catégorie : la liberté du marché

Cette catégorie est composée de trois variables :

1- La liberté de commercer : cet indice mesure l'absence des barrières tarifaires et non tarifaires qui affectent le commerce extérieur (les importations et les exportations des biens et services). Il est composé de deux variables :

- Le taux moyen pondéré des barrières tarifaires,
- Et des barrières non tarifaires.

L'équation du calcul :

La liberté de commercer $i = ((\text{le tarife maximum} - \text{tarif } i) / (\text{tarif maximum} - \text{tarif minimum})) * 100$
– BNT i

Où : La liberté de commercer i : représente la liberté de commercer dans un pays i .

Les tarifs minimum et maximum représentent les limites supérieures et inférieures pour les taux des tarifs en %, le tarif minimum est de 0 % et le tarif maximum est fixé à 50%.

Tarif i : représente le taux moyen pondéré du tarif pour le pays i en %

BNT : les barrières non tarifaires (les restrictions quantitatives, les restrictions des prix restrictions réglementaires comme les licences par exemple, l'intervention direct de l'état dans le CI) sont évaluées selon le degré de leur excessivité, on leur attribut les notes de (0, 5, 10,20). Par exemple une note de 0 signifie que les barrières tarifaires ne sont pas utilisées pour entraver le commerce international, et une note de 20 signifie que les barrières non tarifaires sont excessives sur les biens et services et entravent donc le commerce international.

2- La liberté pour investir : cette variable mesure les contraintes imposées à l'investissement qui touchent à la fois l'investissement domestique et étranger.

Ainsi certains pays ont des lois qui restreignent l'accès aux devises étrangères, ou imposent des limites sur les opérations de paiement, de transfert et de capital, il y'a aussi des pays où les industries ne sont pas ouvertes à l'investissement étranger, la corruption, la lourdeur bureaucratique la faiblesse des infrastructures, les conditions politiques et la sécurité peuvent aussi affecter la liberté des investisseurs.

Quelques restrictions pour l'investissement :

Les restrictions liées à la propriété foncière :

- Toutes les acquisitions immobilières sont limitées → déduction de 15 points.
- Pas d'acquisitions étrangères des biens immobiliers → Déduction de 10 points.
- Quelques restrictions dans l'achat des biens immobiliers → Déduction de 5 points.

Expropriation de l'investissement sans compensation :

- L'expropriation est commune sans aucun recours juridique → Déduction de 25 points
- L'expropriation est commune avec un certain recours juridique → Déduction de 15 points
- L'expropriation existe mais elle n'est pas commune → Déduction de 5 points.

Le contrôle des devises :

- Pas d'accès aux devises étrangères da la part des résidents ou des étrangers → 25 point déduits
- Accès disponible mais très limité. → 15 points déduits
- Accès disponible avec peu de restrictions → 5 points déduits

Le contrôle du capital :

- Il n'ya pas de répartition de profit et toutes les transactions nécessitent l'approbation du gouvernement (elles sont sous le contrôle de l'état) → Déduction de 25 points.
- Le contrôle des mouvements de capitaux entrants et sortants par le gouvernement avec l'imposition de quelques restrictions. → Déduction de 15 points
- La majorité des transferts de capitaux sont approuvés par l'état avec quelques restrictions → Déduction de 5 points.

3- La liberté financière : cette variable mesure l'efficacité des banques ainsi que leur degré d'indépendance vis-à-vis du contrôle gouvernementale, l'intervention de l'état dans le secteur financier, la présence d'institutions financières étatiques comme les banques publiques ou les assurances.

Un secteur financier efficace est un secteur où les banques sont indépendantes et le degré d'intervention de l'état dans le système financier est limité. Les crédits sont octroyés selon les besoins du marché. Les banques fournissent différents types de services aux entreprises et aux individus. Les banques sont donc libres d'accorder des crédits, d'accepter des dépôts et de gérer les opérations en devises. Même les institutions financières étrangères peuvent fonctionner de manière libre et sont traitées de la même façon que les institutions financières locales.

Le score de cet indice est mesuré selon les domaines suivants :

- ❖ Le poids du gouvernement dans la régulation des services financiers.
- ❖ Les degrés d'intervention de l'état dans les banques et autres institutions financières à travers la propriété directe ou indirecte.
- ❖ Le degré du développement du marché financier et du marché des capitaux.
- ❖ L'ingérence du gouvernement dans l'allocation du crédit.
- ❖ L'ouverture à la compétition étrangère.

Quelques exemples des scores :

Le score	La signification
100	une intervention négligeable de la part de l'état dans le système financier.
50	-une intervention considérable de l'état -Le gouvernement intervient dans l'attribution des crédits -l'octroi privé des crédits rencontre de nombreux obstacles, -la capacité des institutions financières dans la fourniture des services financiers est sujet à de nombreuses contraintes et -enfin les institutions financières étrangères font face à quelques restrictions.
30	-Ce score reflète une intervention excessive de la part de l'état. -L'allocation du crédit est sous contrôle abusif de l'état,

	-le gouvernement contrôle ou est propriétaire de la majorité des institutions financières, - La formation bancaire est confrontée à beaucoup d'obstacles -et les institutions financières étrangères sont confrontées à des restrictions importantes
0	Répressif La supervision et la régulation par l'état sont destinées à entravé les institutions financières privées et les institutions financières étrangères sont interdites.

Remarque :

L'Algérie obtient un score de liberté financière de **50 (1995-2002)** et un score de **30** entre **(2003-2012) à part l'année 2007** où elle obtient un score de **20**.

Ce qui signifie que la liberté financière en Algérie a baissé entre 1995 et 2002 et elle stagne depuis.

La variable à expliquer :

On a choisi dans cette étude empirique le produit intérieur brut en dollars constant, car c'est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer la richesse des pays.

Il faut savoir que le montant du PIB pour l'année 2012 n'était pas disponible. Pour compléter cette donnée nous l'avons calculé à l'aide du taux de croissance économique prévisionnelle pour l'année 2012 fournie par la FMI.

$$\text{PIB 2012} = \text{PIB 2011} * 1,026 = 83253177751.626$$

2- l'étude de la stationnarité :

L'étude de la stationnarité est indispensable avant le traitement d'une série chronologique afin de connaître les caractéristiques stochastiques (son espérance et sa variance). Si ces deux dernières se trouvent modifiées dans le temps alors la série n'est pas stationnaire.

Dans le cas contraire, lorsqu'elles sont invariantes la série est stationnaire. On utilise généralement *Augmented Dickey-Fuller test* pour toutes les variables du modèle afin de vérifier la stationnarité ou non de la série.

Si elle est stationnaire, le processus s'arrête. Sinon on procède au processus DS (differency Stationary) pour la rendre stationnaire.

2-1 Tester la stationnarité du PIB total en dollars constant :

		En niveau			1ere différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
T de student	ADF	-4.08	-3.81		-6.35		
	1%	-4.62	-3.89		-4.67		
	5%	-3.71	-3.05		-3.73		
	10%	-3.3	-2.66		-3.31		

Analyse :

Dans le modèle trois, on est à la recherche d'une éventuelle constante. La valeur du @trend est de 0.22 > 0.05 elle n'est donc pas significative. On passe au modèle 2 on trouve que la valeur de la constante =0.0017< (0.05, 0.01, 0.1) la constante es significative. Cette série chronologique contient une constante.

On remarque que la valeur de ADF < valeurs critiques au seuil de 5% et 10 % et > la valeur critique au seuil de 1%. On procède donc à la différenciation au premier ordre. Dans le modèle 3, ADF< toutes les valeurs critiques donc le processus s'arrête. La série est donc stationnaire d'ordre 1

2-2- Tester la stationnarité des variables indépendantes :

a- Les droits de propriété :

		En niveau			1ere différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-1.55	-1.39	-1.096	-4.009	-4	
T de student	1%	-4.62	-3.89	-2.71	-4.67	-3.92	
	5%	-3.71	-3.05	-1.96	-3.73	-3.07	
	10%	-3.3	-2.67	-1.61	-3.31	-2.67	

Analyse :

La tendance n'est pas significative (@trend = 0.36 > 1%, 5% et 10%) et la constante aussi (C=0.20 > 1, 5 et 10%) donc la série ne comporte ni constante ni tendance. On passe au modèle 1 et on aperçoit que ADF > valeurs critiques. On accepte le H₀ La série possède une racine unitaire et elle n'est donc pas stationnaire. Pour la rendre stationnaire on la différencie de 1. On remarque que dans le modèle 2 (1ere différence) ADF < toutes les variables critiques.

Finalement, la série est stationnaire intégrée d'ordre 1 ~ I(1)

b- L'absence de corruption

		En niveau			1ere différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-2.3	-1.1	-0.87	-4.09	-4.25	
T de student	1%	-4.62	-3.89	-2.71	-4.67	-3.92	
	5%	-3.71	-3.05	-1.96	-3.73	-3.066	
	10%	-3.3	-2.67	-1.61	-3.31	-2.67	

Analyse :

La tendance et la constante ne sont pas significatives (@trend=0.06 > 0.05 et C=0.31 > 0.05). On passe au modèle 1. La valeur de l'ADF > valeurs critiques. La série n'est pas stationnaire.

On passe à la première différence pour la rendre stationnaire. Dans le modèle 3 on remarque que l'ADF < variables critiques au seuil de 5 et 10% et < 1, on passe à la première différence modèle 2, ADF < toutes les valeurs critiques. La série est donc stationnaire intégrée d'ordre 1

c- La liberté pour entreprendre :

		En niveau			1ere différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
T de student	ADF	-0.2	-0.88	-0.6	-3.08	-2.75	-2.80
	1%	-4.62	-3.89	-2.71	-4.67	-3.92	-2.72
	5%	-3.71	-3.05	-1.96	-3.73	-3.07	-1.96
	10%	-3.3	-2.67	-1.61	-3.31	-2.67	-1.61

Analyse :

La tendance et la constante ne sont pas significative (@trend = 0.26 > 0.05, C = 0.39 > 0.05). En passant au modèle 1 on trouve que la valeur de l'ADF > valeurs critiques ce qui nous amène à dire que la série n'est pas stationnaire.

On procède à la première différence afin de la stationnariser en passant par tous les modèles.

Dans le modèle 1 on trouve que l'ADF < toutes les valeurs critiques et par conséquent la série est stationnaire intégré du premier ordre ne comportant ni constante ni tendance.

d- Les dépenses publiques :

		En niveau			1ere différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
T de student	ADF	-1.90	-2.70		-3.23	-3.003	-3.1
	1%	-4.67	-3.92		-4.73	-3.96	-2.72
	5%	-3.73	-3.07		-3.76	-3.08	-1.97
	10%	-3.31	-2.67		-3.32	-2.68	-1.61

Analyse :

La tendance n'est pas significative ($@trend=0.6>0.05$) par contre la constante est significative ($C=0.01<0.05<0.1$) au seuil de 5% et 10%. La valeur de l'ADF > valeurs critiques (sauf au seuil de 10%) la série n'est donc pas stationnaire.

On passe à la première différence pour la rendre stationnaire. En arrivant au modèle 1 on trouve la valeur ADF < toutes les valeurs critiques. La série est stationnaire d'ordre 1 avec constante.

e- La liberté fiscale

		En niveau			1ere différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
T de student	ADF	-2.26	-1.01	-1.67	-3.83	-4.56	
	1%	-4.62	-3.89	-2.71	-4.80	-3.92	
	5%	-3.71	-3.05	-1.96	-3.79	-3.07	
	10%	-3.3	-2.67	-1.61	-3.34	-2.67	

Analyse

La tendance et la constante ne sont pas significatives ($@trend=0.06 > 1\%$ et 5%) et $C=0.29 > 1\%$, 5% et 10%).

En passant au modèle 1, l'ADF > variables critiques. La série n'est donc pas stationnaire.

On passe au processus DS. Dans le modèle 3, on trouve que la valeur de l'ADF < valeurs critiques au seuil de 5% et 10%, on passe au modèle 2, La série est stationnaire et intégrée d'ordre 1 ne comportant ni tendance ni constante.

f- La liberté de commercer :

		En niveau			1ere différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
T de student	ADF	-3.55	-1.74		-4.90		
	1%	- 4.62	-3.89		-4.73		
	5%	-3.71	-3.05		-3.76		
	10%	-3.3	-2.67		-3.32		

Analyse :

La tendance est significative au seuil de 5 et 10 % (@trend=0.01<5% <10%) mais la constante n'est pas significative. Dans le modèle 3 ADF> valeurs critiques au seuil de 1 et 5%. La série n'est donc pas stationnaire. On passe à la différence première. Dans le modèle 3 ADF< toutes les valeurs critiques. La série est par conséquent stationnaire intégrée du premier ordre.

g- La liberté pour investir

		En niveau			1ere différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-1.06	-0.32	-0.94	-3.76	-3.90	
T de student	1%	-4.62	-3.89	-2.71	-4.73	-3.92	
	5%	-3.71	-3.05	-1.96	-3.76	-3.07	
	10%	-3.3	-2.67	-1.61	-3.33	-2.67	

Analyse :

La tendance et la constante ne sont pas significatives (@trend=0.09> 1%,5% et 10% et C=0.79>0.1%,5% et 10%). On passe au modèle 1 où l'ADF>toutes les valeurs critiques. La série comporte une racine unitaire et n'est donc pas stationnaire. On procède à la différence première. Dans le modèle 2 on remarque que l'ADF < valeurs critiques. La série est stationnaire intégrée d'ordre 1.

h- La liberté financière :

		En niveau			1ere différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-2.27	-1.42	-0.77	-5.04		
T de student	1%	-4.62	-3.89	-2.71	-4.67		
	5%	-3.71	-3.05	-1.96	-3.73		
	10%	-3.3	-2.67	-1.61	-3.31		

Analyse :

La tendance et la constante ne sont pas significatives ($@trend = 0.11 > 1\%$, 5% et 10% et $C = 0.19 > 1\%$, 5% et 10%). En passant au modèle 1, on voit que $ADF > \text{valeurs critiques}$. La série est donc non stationnaire. On procède à la différentiation au premier ordre. Dans le modèle 3 on remarque que $ADF < \text{valeurs critiques}$. La série est stationnaire intégrée au premier ordre.

i- La liberté monétaire :

		En niveau			1ere différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
T de student	ADF	- 0.66	- 6.75				
	1%	-4.62	-4.004				
	5%	-3.71	-3.099				
	10%	-3.29	-2.69				

Analyse :

La tendance n'est pas significative ($@trend = 0.64 > 0.05$) mais la constante est significative au seuil de 5 et 10% ($C = 0.01 < 0.05$). La valeur d' $ADF < \text{valeurs critiques}$ à tous les seuils. On rejette le H_0 . La série ne comporte pas une racine unitaire. Elle est donc stationnaire en niveau.

3- l'estimation du modèle

3-1 le test de causalité de Granger :

C'est un test d'hypothèse statistique qui détermine le lien de causalité entre les variables d'une série chronologique. Si les séries chronologiques ne sont pas intégrées du même ordre alors on ne peut pas procéder au test de cointégration.

On remarque d'après le test de stationnarité des variables que toutes les séries sont intégrées d'ordre 1 à part la série de la liberté monétaire (LM). Par conséquent, on retire cette série avant de procéder au test de cointégration de Granger.

Le lien de causalité entre le PIB total et les variables institutionnelles :

Lorsqu'on régresse le PIB total constant sur les variables institutionnelles on découvre que deux variables sont significatives : la liberté financière et la liberté pour investir (comme le montre la figure 24-4 annexe 13

- La liberté financière cause le Pib total au sens de Granger au seuil de 5% et 10% (probabilité = **0.0286**)
- La liberté pour investir cause le Pib total au sens de Granger à tous les seuils de signification (probabilité = **0.0068**).

3-2 L'estimation de l'équation :

On estime l'équation du PIB total.

On choisit deux variables la liberté pour investir et la liberté financière qui sont significatives au sens de Granger

$$\log \text{Pib} = \alpha + \beta li + \gamma lfinan + \varepsilon$$

α : La constante

β : Le coefficient de régression de la liberté pour investir

γ : Le coefficient de régression de la liberté financière

ϵ : L'erreur

En estimant l'équation par les **MCO** on trouve **les résultats suivants** (dans l'annexe 15)

- R^2 est faible 20%.
- Le modèle n'est pas globalement significatif (prob de Fisher = 0.18 > 5%)
- La liberté financière n'est plus significative (prob = 0.93)
- La liberté pour investir est significative au seuil de 10 % seulement (prob = 0.08).
- Une augmentation de 1 % de l'indice de la liberté pour investir entraîne une diminution de 0.72% du Pib total.

Les résultats de l'équation de régression sont présentés dans la figure 25-4 annexe 13

Tester l'auto corrélation des erreurs :

Pour trouver une éventuelle auto corrélation des erreurs, on cherche la valeur de Durbin Watson $D_w = 2.30$.

A partir de la table de Durbin Watson, on a les valeurs de d_1 et d_2

$d_1 = 1.05$ $d_2 = 1.53$

$4 - d_1 = 2.95$ $4 - d_2 = 2.47$

Donc : $d_2 < D_w < 4 - d_2$. Les erreurs sont indépendantes. Il n'y a donc pas une auto-corrélation des erreurs.

Explication des résultats :

On remarque que le modèle est très faiblement significatif. La liberté pour investir selon la théorie économique et les études empiriques suppose qu'elle influe positivement sur la croissance. Or pour l'économie algérienne, les résultats économétriques montrent une corrélation négative entre la liberté pour investir et la croissance économique.

Les institutions n'expliquent pas la croissance économique dans le cadre de l'économie algérienne et selon les variables fournies par Héritage Fondation.

Alors Comment peut-on expliquer ces résultats ?

On peut donner les hypothèses suivantes :

- La difficulté de mesure des variables institutionnelles car ce sont des variables qualitatives et leur mesure se base sur des perceptions subjectives de la part des experts.
- Héritage Fondation a construit une échelle allant de 0 à 100 pour évaluer les différentes institutions économiques. Le choix de cette échelle est ambigu. En effet on se demande par exemple sur quelle base elle affecte un score de 30 ou de 40 pour l'institution de droit de propriété.
- La liberté pour investir implique surtout le degré des contraintes imposées à l'investissement productif qui est presque absent en Algérie.
- La nature rentière de l'économie algérienne fausse les résultats. La croissance économique en Algérie est artificielle car elle est tirée principalement des hydrocarbures.

Ce secteur est tellement dominant dans la création de la valeur ajoutée que la contribution du secteur industriel reste marginale.

Même si on avait choisi le PIB par habitant on pense que les résultats auraient été similaires vu que la croissance hors hydrocarbures est financée essentiellement par les hydrocarbures.

- Il ya d'autres facteurs qui influent sur la croissance économique en Algérie et que l'état ne peut pas maîtriser comme la fluctuation des prix internationaux du pétrole.
- Il se peut aussi que les variables choisies n'influencent pas directement sur le PIB. Elles agissent sur une autre variable comme l'investissement qui influence à son tour sur la croissance économique.
- Le faible investissement de la part des entrepreneurs algériens dans la création d'entreprise productive peut être lié aussi à des institutions informelles difficilement mesurables comme la confiance « le capital social ». les entrepreneurs algériens ne font pas confiance à l'état. Ils préfèrent donc se tourner vers des activités facilement gérables.

Conclusion du chapitre :

Les rapports des institutions financières internationales montrent que l'environnement institutionnel en Algérie est inefficace. L'absence de l'état de droit, d'un système judiciaire efficace et d'un système politique performant entrave les investissements productifs et les initiatives privées. Les études empiriques des économistes néo institutionnelles montrent l'existence d'un lien fort et positif entre les institutions et la croissance. De ce fait, une économie ne peut pas réaliser une bonne performance en l'absence d'institutions efficaces qui protègent les droits de propriété et les contrats.

Par ailleurs les résultats du modèle qui lie les institutions à la croissance pour l'économie algérienne ne confirment pas ceux trouvés par les économistes chercheurs.

En effet, d'après le test de causalité de Granger, il existe un lien très faible entre les variables institutionnelles choisies et la croissance économique. Ceci peut être expliqué par plusieurs facteurs notamment le caractère rentier de l'économie algérienne qui cache l'impact des institutions dans la croissance économique.